

Le 12 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 12 novembre 2018, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Le conseiller Jean-Claude Guévin est absent.

29 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2018-11-01**

Il est proposé par le conseiller le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal des séances du conseil tenues les 9 octobre et 5 novembre 2018;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Mandat à la FQM pour faire une analyse comparative de la rémunération des élu(e)s;
8. Mandat à la firme Les Consultants SM inc. pour la préparation des plans et devis pour travaux de réhabilitation du rang de la Chaussée;
9. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs;
10. Demande d'aide financière pour de la formation aux pompiers relatif au Programme du Gouvernement du Québec;
11. Demande du Ministère des Transports – Réparation du pont de la rivière Nicolet;
12. Demande de renouvellement du mandat accordé à GDG Environnement – Insectes piqueurs – MRC Nicolet-Yamaska;
13. Demande d'aide financière - Moisson-Mauricie/Centre-du-Québec – Montant de 212,80 \$;
14. Consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de La Riveraine pour les années 2018-2021;
15. Déneigement du chemin du Domaine Vincent – 2018-2019;
16. Vente de deux parties de terrains (lots 5 232 229 et 5 476 061) sur la rue Courchesne – Madame Ginette Aubry;
17. Tâches hivernales de monsieur Daniel Ouellet;
18. Demande au Ministère des Transports – Réparation du ponceau d'entrée charretière au 417, route 155;
19. Demande de nettoyage de deux fossés dans le 7^e Rang et le 10^e Rang;
20. Nomination des représentants municipaux;
21. Demande d'acquisition d'un appareil de calibration de l'ammoniac, d'un appareil de dosage de chlore et d'un appareil pour le Service Interac – Centre Richard-Lebeau;
22. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
23. Nomination du maire suppléant;
24. Autorisation pour signature des documents financiers;
25. Transport adapté Grand Tronc – Approbation budgétaire 2019;

26. OMH de Saint-Léonard-d'Aston – Budget révisé 2018;
27. Divers : a) Demande de nettoyage de cours d'eau – MRC Nicolet-Yamaska;
- b) Autorisation pour la tenue de courses sur neige sur le lot 6 109 499 (ancien terrain de Commonwealth Plywood) appartenant à la municipalité;
- c) _____
- d) _____
28. Période de questions;
29. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal des séances du conseil tenues les 9 octobre et 5 novembre 2018
2018-11-02

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 octobre et de la séance spéciale tenue le 5 novembre 2018 ont été remis à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 octobre et de la séance spéciale tenue le 5 novembre 2018, tels que rédigés.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2018-11-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 299 067,60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 31 octobre 2018 totalisant 57 409,55 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 octobre 2018 totalisant 24 953,99 \$;
- D'approuver les remboursements de taxes au 31 octobre 2018 totalisant 1 590,08 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 31 octobre 2018 au montant de 1 329 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 octobre 2018 totalisant 213 784,98 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Mandat à la FQM pour faire une analyse comparative de la rémunération des élu(e)s
2018-11-04

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services pour effectuer une analyse comparative de la rémunération des élu(e)s;

CONSIDÉRANT que la FQM (Fédération québécoise des municipalités) prévoit de 6 à 10 heures au taux horaire de 120 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- DE mandater la FQM à procéder à l'analyse comparative de la rémunération des élu(e)s pour une dépense maximale de 1 200 \$ plus taxes.

**8. Mandat à la firme Les Consultants SM inc. pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réhabilitation du rang de la Chaussée
2018-11-05**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation des travaux de réhabilitation du rang de la Chaussée dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIIRL);

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux d'intervention curatifs sur le rang de la Chaussée, à partir du 10^e Rang et sur une longueur total approximative de 3300 mètres, consistant au décohesionnement, au rechargement et au pavage de la chaussée, ainsi qu'en la réhabilitation des ponceaux jugés nécessaires;

CONSIDÉRANT la demande de proposition de services effectuée par le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska auprès de cinq (5) firmes d'ingénierie pour le dépôt de la demande d'aide financière et la réalisation des travaux, ainsi que la recommandation suite à l'analyse des propositions obtenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- DE mandater la firme Les Consultants SM inc. pour l'élaboration des documents d'appels d'offres (plans et devis) requis pour la réalisation des travaux de réhabilitation du rang de la Chaussée, le tout pour un montant maximal de 16 977 \$ (excluant les taxes), tel que présenté dans la proposition de services ci-jointe datée du 26 octobre 2018.

**9. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2018-11-06**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

Organismes	Montants
Les Productions Alfred (Noël)	350,00 \$
Les Éclairs de Québec (Noël)	400,00 \$
Mikael Boucher (Humour et St-Jean)	28,40 \$
E.V. Sonorisation (gala d'humour)	977,29 \$
Production 6 ^e Sens (gala d'humour)	5 173,88 \$
Total :	6 929,57 \$

**10. Demande d'aide financière pour de la formation aux pompiers relatif au Programme du Gouvernement du Québec
2018-11-07**

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston prévoit plusieurs formations pour ses pompiers dans la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

- Pompier I → 2 pompiers
- Opérateur d'autopompe → 2 pompiers
- Opérateur de véhicule d'élévation → 4 pompiers
- Désincarcération → 4 pompiers

ATTENDU que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nicolet-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Nicolet-Yamaska.

11. Demande du ministère des Transports – Réparation du pont de la rivière Nicolet 2018-11-08

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une lettre l'informant que le MTQ doit, aux fins de réparation du pont P-13995 traversant la rivière Nicolet, à Saint-Léonard-d'Aston, acquérir une servitude de travail temporaire totalisant 5 303,0 m² et faisant partie du lot 5 230 742-partie du cadastre de Québec, de la circonscription foncière de Nicolet;

CONSIDÉRANT que le MTQ doit faire l'analyse des titres de propriété à acquérir, il nous demande de leur faire part le nom d'un notaire pour exécuter le travail notarial dans notre dossier;

CONSIDÉRANT que tous les honoraires et débours du notaire suggérés seront acquittés par le MTQ;

CONSIDÉRANT que le MTQ a complété une étude de marché local et, dans un objectif de règlement de gré à gré, propose une offre globale de 2 300 \$;

CONSIDÉRANT la date de libération des parcelles est fixée au 5 décembre 2018 et que les travaux devront débiter au printemps 2019 pour une durée des travaux estimée à environ 25 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- DE nommer le notaire François Comeau de Saint-Léonard-d'Aston pour exécuter le dit travail dans ce dossier;
- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accepte l'offre globale de 2 300 \$ comme compensation pour l'utilisation temporaire d'une partie de terrain du lot 5 230 742 et des préjudices que la municipalité aura durant les travaux comme : troubles, ennuis, déplacement chez le notaire et règlement à l'amiable;
- Que le maire et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, le Protocole d'entente et tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

12. Demande de renouvellement du mandat accordé à GDG Environnement – Insectes piqueurs – MRC Nicolet-Yamaska
2018-11-09

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska avait procédé à l'engagement de la firme GDG Environnement pour le traitement et le contrôle des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a obtenu un bon résultat considérant que c'était la première année de traitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser la MRC Nicolet-Yamaska à renouveler le mandat accordé à GDG Environnement pour le traitement des insectes piqueurs pour une deuxième année.

13. Demande d'aide financière – Moisson Maurice / Centre-du-Québec – Montant de 212,80 \$
2018-11-10

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Moisson Maurice / Centre-du-Québec reçue le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que Moisson Maurice / Centre-du-Québec aide, par l'entremise de Ludolettre, aide plusieurs familles de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De remettre, une aide financière de 212,80 \$ à Moisson Maurice / Centre-du-Québec afin de répondre aux demandes d'aide alimentaire et d'assurer une pérennité de la distribution de nourriture par Ludolettre.

14. Consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Rivieraine pour les années 2018-2021
2018-11-11

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une copie du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Rivieraine pour les années 2018-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De maintenir les services de monsieur Ouellet à son taux horaire actuel, avec une garantie de 40 heures par semaine, du **25 novembre 2018 au 30 mars 2019**;
- Que l'horaire de travail et l'horaire de garde seront déterminées d'un commun accord avec l'employé et la directrice générale par intérim;
- Que les heures travaillées le jour de Noël, le lendemain de Noël, le Jour de l'An et le lendemain du Jour de l'An seront rémunérées à taux régulier majoré de 50 %;
- Que les tâches à effectuer seront notamment les suivantes :
 - Déneiger et sabler, le cas échéant, à l'aide de la machinerie, les stationnements des édifices municipaux et de l'église;
 - Déneiger manuellement et sabler, le cas échéant, les entrées et les allées menant aux édifices municipaux;
 - Déneiger et sabler, le cas échéant, à l'aide de la machinerie, les trottoirs des rues : de l'Exposition, Principale, Hébert, des Écoles et de la Station;
 - Participer au ramassage de la neige (trottoirs);
 - Participer à l'entretien de la patinoire extérieure de l'aréna;
 - Participer à l'entretien de la glissoire de l'aréna;
 - Pousser la neige provenant de la Zamboni;
 - Effectuer les réparations du réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Effectuer les réparations des chaussées;
 - Répondre et traiter les appels d'urgence;
 - Récupérer les animaux abandonnés ou morts en bordure des voies publiques;
 - Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie et des équipements;
 - Aider et assister l'Inspecteur municipal, le cas échéant;
 - Effectuer les vérifications nécessaires du réseau de distribution d'eau potable (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
 - Effectuer les prélèvements nécessaires d'eau potable (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
 - Effectuer les vérifications nécessaires du système d'assainissement des eaux usées (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
 - Accomplir toutes autres tâches connexes demandées par la directrice générale ou la directrice générale adjointe.

**18. Demande au ministère des Transports – Réparation du ponceau d'entrée charretière au 417, route 155
2018-11-15**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une lettre lui demandant d'intervenir auprès du ministère des Transports pour la réparation d'un ponceau d'entrée charretière au 417, route 155 appartenant à monsieur Jacques Lafleur et madame Ginette Legault;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont constatés qu'il avait un éboulement de terre et que le ponceau est pourrit;

CONSIDÉRANT que la route 155 appartient au ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- DE faire parvenir la demande de monsieur Jacques Lafleur et madame Ginette Legault au Ministère pour réparation du ponceau d'entrée charretière au 417, route 155.

**19. Demande de nettoyage de deux fossés dans le rang 7 et le rang 10
2018-11-16**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une lettre de madame Nancy Gauthier de la Ferme Aston inc., demandant le nettoyage d'un fossé sur une distance d'environ un demi kilomètre dans le rang 7 afin de rendre l'écoulement du fossé normal;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont procédé à des travaux pour arrêter l'intrusion de l'eau dans les maisons;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu, de monsieur Éric Lambert une demande de nettoyage d'une partie du fossé du rang 10 à la hauteur du 211, rang 10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- DE mandater à Excavation AS inc. à faire le nettoyage de fossé dans le rang 7 et le rang 10 sous la supervision de l'inspecteur municipal ou son remplaçant.

20. Nomination des représentants municipaux **2018-11-17**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire nommer des membres du conseil au sein de ses comités consultatifs créés pour l'aider dans son processus décisionnel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit nommer des représentants auprès d'organismes locaux et régionaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De nommer, jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des comités suivants :
 - Comité travaux publics :
 - Monsieur Mario Laplante
 - Monsieur Réjean Labarre
 - Comité incendie :
 - Monsieur Mario Laplante
 - Monsieur Réjean Labarre
 - Comité administration et ressources humaines :
 - Monsieur Jean-Guy Doucet
 - Monsieur Mario Laplante
 - Monsieur Jean-Claude Guévin
 - Comité loisirs, culture, aréna et bibliothèque :
 - Monsieur Jean-Guy Doucet
 - Monsieur Jean Allard
 - Madame Sylvie René
 - Monsieur René Doucet
 - Comité consultatifs d'urbanisme :
 - Monsieur Jean-Guy Doucet
 - Monsieur Mario Laplante
 - Monsieur Jean Allard
 - Madame Louise Boisclair
 - Monsieur Normand Côté
 - Madame Line Thérout
 - Comité municipalité amie des aînés (MADA) :
 - Monsieur Jean-Claude Guévin
 - Madame Sylvie René
- De nommer, jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des organismes suivants :
 - Office municipal d'habitation (OMH) :
 - Monsieur Jean-Guy Doucet
 - Madame Sylvie René
 - Monsieur Jean-Claude Guévin

- Transport Grand Tronc : - Monsieur Jean-Claude Guévin
- Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska : - Monsieur Réjean Labarre

21. Demande d'acquisition d'un appareil de calibration de l'ammoniac, d'un appareil de dosage de chlore et d'un appareil pour le Service Interac – Centre Richard-Lebeau 2018-11-18

CONSIDÉRANT que le Centre Richard-Lebeau a reçu deux soumissions pour un appareil de calibration de l'ammoniac :

- Detekta au montant de 700 \$ plus taxes
- Technilab au montant de 365 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que le Centre Richard-Lebeau a reçu une soumission pour un appareil de dosage de chlore pour la tour d'eau:

- Klenzoid au montant de 5 120 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que le Centre Richard-Lebeau a reçu une soumission pour un appareil mobile pour le service Interac

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est informée pour les tarifs pour les dépôts avec cet appareil et du même fait pour un terminal avec fil pour l'hôtel de ville

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'autoriser la dépense pour l'achat d'un appareil de calibration de l'ammoniac de Technilab au montant de 365 \$ plus taxes.
- D'autoriser la dépense pour l'achat d'un appareil de dosage de chlore de Klenzoid au montant de 5 120 \$ plus taxes.
- D'autoriser la dépense pour l'achat d'un appareil mobile pour le service Interac pour le Centre Richard-Lebeau (799 \$ plus taxes) et un appareil avec fil pour l'hôtel de ville (526 \$ plus taxes).

22. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil 2018-11-19

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil doit déposer devant le conseil, dans les 60 jours suivant la proclamation de son élection, une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, le conseil prend acte du dépôt, par chacun des membres du conseil, d'une déclaration divulguant ses intérêts pécuniaires, le tout conformément aux articles 357 et 358 de *Loi sur les élections et les référendums*.

23. Nomination du maire suppléant 2018-11-20

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- DE nommer monsieur Réjean Labarre, qui accepte, au poste de maire suppléant pour la Municipalité, pour la période du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2019, inclusivement.

**24. Autorisation pour signature des documents financiers
2018-11-21**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit fournir aux institutions financières avec lesquelles elle fait affaire, les noms et fonctions des personnes autorisées à signer les chèques et tous les autres documents financiers pour et au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Galina Papantcheva **ou** la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, madame Carmelle L. Dupuis, sont autorisées à signer, **avec** le maire, monsieur Jean-Guy Doucet **ou** le maire suppléant, monsieur Réjean Labarre, pour et au nom de la Municipalité, tous les chèques et tous les autres documents financiers auprès de toutes institutions financières.

**25. Approbation des prévisions budgétaires 2019 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc
2018-11-22**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu les prévisions budgétaires de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc pour l'année 2019, indiquant des dépenses de 125 257 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston pour l'année 2019 est de 7 760 \$, soit 152 \$ de plus que l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver les prévisions budgétaires 2019 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc, telles que déposées et d'autoriser le paiement de la contribution 2019 au montant de 7 760 \$.

**26. OMH de Saint-Léonard-d'Aston – Budget révisé 2018
2018-11-23**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une copie du budget révisé 2018 de l'OMH de Saint-Léonard-d'Aston relatif à des modifications dans les dépenses approuvées en décembre 2017;

CONSIDÉRANT que pour le budget révisé 2018, il y a un déficit de 46 568 \$, dont 10 % doit être assumé par la Municipalité, ce qui représente un montant de 4 657 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que les membres du conseil approuvent le budget révisé 2018, daté du 9 octobre 2018, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

27. Divers :

**a) Demande de nettoyage de cours d'eau Camirand (rang 11) et Thériault (rang 10)
- MRC Nicolet-Yamaska
2018-11-24**

CONSIDÉRANT les demandes d'entretien des cours d'eau Camirand (rang 11) et Thériault (rang 10) reçues le 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- DE transmettre les demandes d'entretien des cours d'eau Camirand (rang 11) et Thériault (rang 10) à la MRC Nicolet-Yamaska.

b) Autorisation pour la tenue de courses sur neige sur le lot 6 109 499 (ancien terrain de Commonwealth Plywood) appartenant à la Municipalité 2018-11-25

CONSIDÉRANT que le 19 janvier 2019, monsieur Mario Boucher désire organiser des courses sur neige sur le lot 6 109 499 (ancien terrain de Commonwealth Plywood) appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur Boucher fournira une preuve d'assurance suffisante pour couvrir le site, les coureurs, les bénévoles et les spectateurs;

CONSIDÉRANT que monsieur Boucher s'engage à réparer le terrain dans un délai de deux semaines après la date de l'évènement, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser monsieur Mario Boucher à utiliser le lot 6 109 499 (ancien terrain de Commonwealth Plywood), le 19 janvier 2019, afin d'y organiser des courses sur neige. Le tout conditionnellement à l'obtention d'une preuve d'assurance adéquate et à la réparation du terrain, le cas échéant.

c) _____

28. Période de questions

Début : 20 h 28

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 42

**29. Levée de l'assemblée
2018-11-26**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

DE lever la séance à 20 h 42.

Jean-Guy Doucet, maire

*Carmelle L. Dupuis, directrice générale
par intérim*